

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du lundi 22 juin 2015 à 18 h 30 à DAUPHIN

1 – CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)

Le Président informe l'assemblée que ce contrat a été mis en place rapidement par le Conseil Régional et le Parc Naturel Régional du Luberon a demandé à la Communauté de se joindre au projet CRET afin qu'il n'y ait pas d'enclave.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

2 – TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

L'assemblée :

- autorise à l'unanimité le Président du Parc Naturel Régional du Luberon en tant que chef de file à signer la convention à intervenir avec l'Etat,
- autorise le Président de la Communauté à solliciter les financements TEPCV et à signer la convention particulière à intervenir pour le projet d'éclairage public.

3- HÔTEL D'ENTREPRISES

Les délégués suivants se proposent pour participer à la Commission d'ouverture des plis :

- M. Pierre POURCIN
- Mme Brigitte MOYA
- Mme Christine BAPTISTE
- Mme Hélène DESPAGNE

Le Président rappelle à l'assemblée que le projet a fortement évolué avec notamment le choix d'une construction économe en énergie et il y a lieu de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant à intervenir.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter et solliciter les financements.

4- CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A ST MARTIN-LES-EAUX

Les délégués suivants se proposent pour participer à la Commission d'Ouverture des plis :

- o M. Frédéric GOMEZ
- o M. Stéphane DELRIEU
- o M. Jean Marie SALICIS
- o M. Jean Paul GROSSO

5 – HÔTEL GALILEE A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

A. Avenants

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants à intervenir.

B. Contrat de location Hôtel Galilée

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat de location pour l'hôtel Galilée.

C. Contrat de location d'un garage et de l'espace de stationnement

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de ce contrat de location.

6 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL 1^{ère} classe

L'assemblée autorise à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint territorial 1^{ère} classe.

7 – MUTUELLE

L'assemblée accepte à l'unanimité d'apporter une participation de 5 € / mois pour les agents qui souhaitent opter pour la garantie maintien de salaire.

8 – RAPPORT D'ACTIVITES

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2014.

9 - RAPPORT SUR LE SERVICE DES DECHETS MENAGERS

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport sur le service des déchets ménagers 2014.

10 - VIREMENTS DE CREDITS

Les virements de crédits suivants sont proposés :

A. Budget principal

Art/op à créditer	Montant	Art/op à débiter	Montant
2315-129 Equipement cuisine CLSH Pôle enfance	10 000 €	2313-139 - CLSH Virebois	10 000 €

Art/op à créditer	Montant	Art/op à débiter	Montant
2188-066 Acquisition d'un traceur	10 000 €	2181-096 - Acquisition de colonnes	10 000 €

Art/op à créditer	Montant	Art/op à débiter	Montant
45810129 - Eglise St Denis	10 000 €	45810122 - Atelier municipaux Reillanne	10 000 €

B. Service ateliers relais

Art/op à créditer	Montant	Art/op à débiter	Montant
61523 - Entretien des voies et réseaux (Parking Galilée)	15 000 €	022 - Dépenses imprévues	15 000 €

Art/op à créditer	Montant	Art/op à débiter	Montant
2317-031 - Structure d'accueil à St Michel l'Obs (Hôtel Galilée)	80 000 €	2315-10007 - ZAE Pitaugier Recettes nouvelles	10 000 €
		1323-031 - Conseil général	70 000 €

L'assemblée autorise à l'unanimité ces virements de crédits.

11 - ANNULATION DE TITRES

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder aux annulations de titres suivants :

- Assistance téléphonique - Annulation partielle de la facture 974 du titre 736 Bordereau 51 en 2014 pour un montant de 70,00 €
Annulation de la facture ...du titre Bordereau en pour un montant de 260,00 €.
- RLIC - Annulation partielle du titre 16 Bordereau 1 du 30/01/2015 d'un montant de 15 €.

12 - QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer une convention de transaction avec l'entreprise EMP pour l'acquisition de colonnes enterrées.

Séance close à 20 h 30

Mane, le 29 juin 2015

Le Président de la Communauté
De Haute Provence,



Jacques DEPIEDS